

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 51 BIS A

À l'alinéa 56, après le mot :

« produit »,

insérer le mot :

« brut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.